

INSCRIPTION :

- Les inscriptions se font en début d'année scolaire et un cours d'essai est possible pour les cours Découverte Musicale, Initiation Instrumentale, Rythme et voix et flûte traversière. Après ce cours d'essai, l'inscription sera validée. Le règlement et l'adhésion à Music Family seront remis en main propre.
- Les inscriptions en cours d'année sont possibles sous réserve de places disponibles.
- Sur les ateliers, Eveil Musical, il est possible de s'inscrire à la séance sous réserve de places disponibles.

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS :

- Pour les ateliers 0-4 ans ou 3-5 ans, 13 cours sont garantis sur l'année scolaire et pour la découverte musicale et initiation instrumentale, flûte traversière débutant et intermédiaire, rythme et voix, 26 cours sont garantis.
- Le calendrier des cours tient compte des congés scolaires français (zone A).
- Toute absence de l'élève doit être signalée par écrit (mail ou texto) et 24 heures à l'avance. Les cours annulés par l'élève ne sont pas remplacés. Les cours annulés par le professeur seront remplacés, sauf en cas de maladie.
- Pour les ateliers découverte musicale, initiation instrumentale, rythme et voix et flûte traversière où les enfants sont sous la responsabilité de RECREAMUSIC durant l'atelier, les parents doivent récupérer les enfants à la porte de la salle à l'heure de fin indiquée par l'animatrice et se doivent de respecter les horaires afin de permettre l'enchaînement des ateliers suivants. Si une autre personne que les parents est amenée à récupérer l'enfant, ils se doivent de signer l'autorisation ci-dessous et signaler par écrit (mail ou texto) à l'animatrice 24 h avant la personne qui viendra chercher l'enfant.
- Pour les ateliers Jardin Musical, Eveil Musical, les enfants restent sous la responsabilité de l'accompagnant. RECREAMUSIC n'est pas responsable de la mauvaise utilisation du matériel. L'adulte accompagnant l'enfant se doit de veiller à la bonne utilisation des instruments proposés pour éviter toute mauvaise utilisation.
- Le bon déroulement des ateliers se fera grâce au respect des personnes, respect des locaux et du matériel et respect des horaires et au bon comportement social de chacun.

COTISATION :

- Toute année scolaire commencée entraîne le règlement de l'intégralité des droits d'inscription. Aucun remboursement à posteriori ne sera effectué.
- Le règlement des droits d'inscription s'effectue au cours de l'année scolaire par chèque à l'ordre de RECREAMUSIC en 3 versements de préférence. Ils seront encaissés par trimestre. Des aménagements de paiement peuvent être mis en place sur demande.
- L'adhésion à la Music Family sera payer par chèque à l'ordre de Music Family ou par carte directement au magasin Silver Wolf.
- En cas de maladie empêchant le suivi des cours pendant au moins un trimestre, les trimestres à venir qui ne seront pas effectués ne seront pas encaissés, sur production d'un justificatif.
- En cas d'inscription d'un deuxième enfant, une réduction de 10% est appliquée sur la deuxième inscription la moins chère.